

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1378

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 39

ÉTAT B

Mission « Action extérieure de l'État »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	600 000
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
Présidence française du G7	3 800 000	0
TOTAUX	3 800 000	600 000
SOLDE	3 200 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement procède au rétablissement des crédits de la mission « Action extérieure de l'État » votés en première lecture à l'Assemblée nationale. À cette fin, il convient de majorer de

3 200 000 € les autorisations d'engagement et de 3 200 000 € les crédits de paiement de la mission « Action extérieure de l'État ». Ce changement se décompose en :

- une minoration de 600 000 € en autorisations d'engagement et de 600 000 € en crédits de paiement du programme « Diplomatie culturelle et d'influence » ;
- une majoration de 3 800 000 € en autorisations d'engagement et de 3 800 000 € en crédits de paiement du programme « Présidence française du G7 ».